

NATIONS UNIES

CONSEIL

DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.10/359  
12 mars 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

MAR 20 1986

PETITION DE M. JAKOB VON UEXKULL (GROUPE GRAEL, PARLEMENT EUROPEEN)  
CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Londres, le 7 février 1986

Le Président du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Certains membres du Parlement européen sont vivement préoccupés par la décision qu'a prise le Conseil de tutelle de reconnaître la validité du référendum concernant les Palaos. Trois semaines avant la tenue du référendum, la version révisée de l'Accord de libre association n'avait pas encore été distribuée dans le territoire. Les libellés des paragraphes 3 et 4 sont contradictoires; ils autorisent l'importation d'armes nucléaires aux Palaos, ce que la Constitution du territoire ne permet pas. Nous vous demandons de différer le référendum pour qu'on puisse organiser une campagne d'information sur sa signification. Une résolution prioritaire va être présentée au Parlement européen.

Jakob VON UEXKULL

Pour le Groupe Grael